

P R E A V I S No 8-2012

Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Pascal Golay intitulé "Encourageons les voitures électriques"

Renens, le 30 janvier 2012/FS/cs

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2010, M. le Conseiller communal Pascal Golay a développé un postulat intitulé "Encourageons les voitures électriques" qui demande :

1. de créer des places de parc pour les voitures électriques munies de bornes de chargement,
2. de trouver des solutions incitatives à l'utilisation des véhicules électriques,
3. d'optimiser le nombre de petites places de parcs destinées aux petites voitures moins polluantes,
4. de créer de nouvelles places "Mobility".

Dès lors, la Municipalité répond à ces demandes comme suit :

1. En Suisse, 70 véhicules électriques ont été immatriculés en 2009, environ 200 en 2010 et 250 pour les six premiers mois de 2011. Bien qu'en augmentation, ce genre de véhicule reste actuellement encore marginal.

Une première borne de chargement pour véhicule électrique est à disposition dans le nouveau quartier de Belle Vue à Renens. Cette installation a été demandée par la Municipalité lors de la délivrance du permis de construire. Par ailleurs, des bornes sont à disposition dans l'Ouest lausannois :

- À la Gare et au Novotel de Bussigny
- La station essence BP à la route de Prilly à Crissier
- Sur le site de l'Université de Lausanne et de l'EPFL.

Au vu du parc existant, l'ensemble de ce réseau de bornes de chargement est actuellement suffisant par rapport au nombre de véhicules de ce type.

La question s'est posée au Centre de Renens alors que les travaux étaient en cours. L'aménagement de ces rues et du parking de la Place du Marché a été planifié en lien avec la promotion des mobilités douces et du développement des transports publics. Le nombre de places a été limité pour laisser de l'espace à d'autres usages (arborisation, places de parc pour vélos, espace dédié à la location de vélos électriques, conteneurs enterrés). Les places de parcs sont organisées de façon à permettre une utilisation de courte durée pour faciliter la venue d'un plus grand nombre de clients.

Le fait de bloquer des places pour des voitures électriques avec la durée nécessaire au chargement est disproportionné aux nombres de véhicules actuellement en circulation.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Municipalité ne prévoit pas la création d'un emplacement dédié uniquement aux véhicules électriques dans ce secteur. Le coût de plus de Fr. 10'000.-- par borne est également disproportionné par rapport à la faible utilisation escomptée. La Municipalité propose toutefois de suivre l'évolution de ce genre de mobilité et d'évaluer les synergies futures qui se présenteraient via le secteur privé (SIE, Romande Energie ou autres).

2. Actuellement, le fonds communal pour le développement durable subventionne les véhicules à gaz ou électriques, ainsi que les vélos (34 subventionnements en 2011) et les scooters électriques. L'offre prévue dans le fonds est suffisante et laisse encore de la marge pour davantage de nouvelles demandes.
3. L'aménagement du domaine public et plus précisément, la géométrie des places de stationnement dépend des normes VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports). Actuellement, elles ne permettent pas de distinguer des catégories parmi les voitures de tourisme. Si cette situation venait à changer, le Service des travaux et PoOuest l'étudieront. A noter que les places de parc non délimitées à l'avant et à l'arrière (parcage en ligne) favorisent ainsi le parcage de véhicules de faibles dimensions.
4. Mobility est une entreprise privée qui propose 2'600 véhicules dans toute la Suisse, répartis sur 1'300 emplacements. Actuellement, 14 voitures de cette entreprise sont mises à disposition sur Renens soit 2 à l'avenue des Baumettes, 1 à l'Hôtel de Ville, 7 à la Gare de Renens et 4 à Longemalle Parc.

De nouveaux emplacements se créent uniquement lorsqu'un secteur géographique bénéficie d'une demande intéressante et rentable de la part de nouveaux clients, comme par exemple Longemalle Parc et ses nombreux employés. Dans le quartier de Belle Vue un projet est en cours d'étude.

La Municipalité soutient ce type de mobilité complémentaire. Le fonds communal pour le développement durable offre un abonnement d'essai Mobility de 4 mois, d'une valeur de Fr. 70.-- pour motiver les habitants de Renens à tester la solution de l'auto-partage.

En conclusion, la Municipalité estime prendre en compte la mobilité électrique au vu de la situation actuelle. Néanmoins, elle privilégie les solutions moins polluantes encore, comme la mobilité douce et les transports publics en s'engageant dans la planification de l'extension du réseau avec l'arrivée prochaine du tram et des bus à haut niveau de service (BHNS) étant donné qu'à l'heure actuelle, ces modes de déplacement restent environnementalement plus favorables que le trafic individuel motorisé.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Pascal Golay, déposé lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2010, concernant les voitures électriques.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 8-2012 de la Municipalité du 30 janvier 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Pascal Golay intitulé "Encourageons les voitures électriques."

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 janvier 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Membres de la Municipalité concernés : M. Jean-Marc Dupuis
Mme Tinetta Maystre